

Nouvelle division 240 d'octobre 2024

EIF

Les gilets sont maintenant soumis aux conditions de poids et de taille. Ils devront être adaptés à la morphologie de chacun. **Trois catégories** ont été créées : jeunes enfants, enfants, adultes. Pour les enfants de moins de 30 kg, quelle que soit la distance d'éloignement, le choix devra être fait au minimum dans la catégorie 100.

Coupe-circuit pour moteur HB et VNM

Il devait être relié au poignet ou à la jambe du conducteur. Il est ajouté maintenant « **ou à un point fixe de l'équipement de flottabilité porté par ce dernier** ». Le coupe circuit électro-magnétique non filaire devient soumis aux mêmes conditions que le coupe-circuit filaire. C'est-à-dire qu'il doit toujours y avoir un pilote à la barre si le moteur est en marche quel que soit le dispositif de coupure filaire ou non filaire.

Compas de route

Quand il est exigé et non agréé norme ISO, il doit être de classe A ou B et répondre à des dispositions précises (être compensé, disposer d'un éclairage, etc.)

Harnais et ligne de vie

Navires effectuant une navigation de 6 milles à moins de 60 milles d'un abri. Disposer d'un point d'accroche de la longe à déterminer sur le navire.

VHF

« Fixe ou portative doit, à la mer, et lorsque cela est possible, rester en permanence à l'écoute de la voie 16 en ondes métriques. « Cette veille doit être assurée au poste de navigation habituel du navire. »

Location ou prêt de navire ou de VNM

Durcissement des formalités de location avec présentation du permis, rédaction d'un formulaire d'engagement à respecter la réglementation, à ne pas céder la barre du navire à un autre conducteur sauf déclaration préalable. Nouvelles obligations pour le loueur etc. Les VNM, les manifestations nautiques sont également concernés. Nous reviendrons sur tous ces points